

Garanties Produits

La garantie démarre à la livraison du produit chez le client (fourniture seule) ou à la date de signature du procès-verbal de réception du chantier (fourniture et pose).

A réception du produit, toute réclamation visant les quantités, les références et l'aspect des produits devra nous être signalée dans les **48 heures**. Passé ce délai, aucune réclamation pour ces motifs ne sera recevable.

Si notre responsabilité est reconnue, le produit remplacé sera semblable ou équivalent au produit garanti. Nos produits de négoce sont soumis aux conditions de garantie de nos fournisseurs.

Un produit remplacé ou réparé pendant la période de garantie, aura une durée de garantie :

- de deux mois minimum
- ou correspondant au délai restant de la garantie initiale, si celui-ci est supérieur à deux mois.

	Menuiseries PVC	Menuiseries Aluminium
Garantie de fonctionnement - Menuiserie		
Etanchéité	10 ans	10 ans
Quincaillerie, accessoires, ouvrant	2 ans	2 ans
Vitrage	10 ans (embuage permanent à l'intérieur de la lame d'air) 2 ans (défaut dans les vitrages selon les critères de la FFPV)	
Déformation n'entravant pas le bon fonctionnement	Non garanti	Non garanti
Garantie finition		
Tenue de la laque et corrosion	NC	10 ans ²
Tenue du film plaxé	5 ans	NC
Brillance	Non garantie	10 ans ³
Variation de la teinte	5 ans ¹	10 ans ³
Accessoires INOX	2 ans	2 ans
Entourage et insert métallique	Non garanti	Non garanti

¹ Evolution de couleur jusqu'au niveau 3 de l'échelle de gris selon la norme IS 105/A02.

² Les produits en Aluminium extrudés bénéficient des labels QUALILAUQUAGE et/ou QUALIMARINE et /ou QUALICOAT (pièces en fonte d'ALU exclues).

³ Evolution normale des couleurs dans le temps dans les tolérances admises par les directives des labels QUALILAUQUAGE et/ou QUALIMARINE et /ou QUALICOAT (pièces en fonte d'ALU exclues).

Garantie de fonctionnement - Volets roulants	
Tablier	2 ans
Composants et accessoires	2 ans

	Bloc-baies, demi-coffres et Volets Roulants Intégrés, Rénostyls (Moteurs réglés en usine)	Autres produits (Moteurs non réglés en usine)
Garantie motorisation SOMFY		
RS100 RS100 Hybrid	7 ans pièces, main d'œuvre et déplacement	5 ans pièces uniquement 7 ans pièces, si souscription de l'extension de garantie de 2 ans.
Autres moteurs SOMFY	5 ans pièces uniquement 7 ans pièces, si souscription de l'extension de garantie de 2 ans.	5 ans pièces uniquement 7 ans pièces, si souscription de l'extension de garantie de 2 ans.

Garantie autres motorisations	
Moteur de porte de garage	5 ans pièces uniquement
Moteur de Brise Soleil Orientable	5 ans pièces et main d'œuvre et déplacement

Les garanties de nos partenaires de négoce sont disponibles sur simple demande.

Entretien des menuiseries

Un entretien régulier doit être réalisé selon les préconisations des notices d'entretien fournies avec les produits..

	Atmosphère	Fréquence de nettoyage
Zone rurale	Peu agressive	1 fois / an
Centre urbain peu dense	Peu agressive	1 fois / an
Centre urbain dense	Agressive	1 fois / trimestre
Littoral, zone industrielle	Très agressive	1 fois / trimestre

Exclusions de garantie

Fourniture seule et Fourniture et pose

La garantie ne couvre pas :

- Les défauts visibles non déclarés lors de réception du chantier.
- Les désordres survenant à la suite de conditions climatiques exceptionnelles.
- Toute modification ou intervention technique par des personnes non habilitées ou par des pièces différentes de celles conçues par le constructeur.
- Les désordres résultant de la qualité de l'environnement dans lequel ils sont installés (écran radio, parasites électriques résultant d'appareillages, de contraintes électriques ou de la qualité du réseau électrique, défaillances, perturbations et mauvaise qualité des réseaux de télécommunication type téléphone et/ou ADSL pour les produits connectés à ces médiums).
- Les anomalies admises par les tolérances de fabrication et de pose, fixées par les normes françaises et européennes.
- Le choc thermique provoquant la casse des vitrages (la principale cause étant une zone confinée derrière le vitrage telle que : canapé devant une porte-fenêtre...)
- L'absence d'entretien, un entretien différent de celui que nous préconisons, ou l'inadéquation de l'entretien des produits avec les conditions climatiques locales (absence de nettoyage régulier des produits exposés en zone côtière par ex...).
- Le contact avec des produits corrosifs notamment ceux utilisés en construction et en entretien tel que le ciment, le plâtre, l'enduit, le chlore, le solvant....
- Une intervention supposant des moyens exceptionnels ou spécifiques (de type nacelle, échafaudage...) en cas notamment d'inaccessibilité du produit.

Fourniture seule

La garantie ne couvre pas :

- La dégradation des produits durant le chantier
- L'absence de respect des prescriptions de pose, et des règles de l'art recommandées par les DTU en vigueur.
- Le défaut de réglage
- les désordres liés à l'usage des produits dans un contexte autre que leur destination originelle.
- Les frais de démontage et de réinstallation des produits

En cas d'intervention de nos services sur site, alors que les conditions de pose ou d'entretien ne sont pas respectées, il sera procédé à une facturation aux frais réels.